

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH DE LA SÉANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2024
--

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents : Jean SCHAETZEL, Jean-Pierre SCHRAMM, Timothée MARCHAL, Jeannot STIBLING, Amélie MICHEL, Hubert BIHL, Marie SIMLER

Absents excusés : Timothée MARCHAL donne procuration à Hubert BIHL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 12 décembre 2024.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Schramm Jean-Pierre est nommé secrétaire de séance assisté par la secrétaire de Mairie, Sylvie Straub.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Il a été demandé d'ajouter l'objet du courrier adressé à la mairie par Madame Leresteux et Monsieur Uhl.

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2024 préalablement transmis aux conseillers, est approuvé à l'unanimité.

3) COMPETENCE SDEA VOLET ASSAINISSEMENT

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 20 novembre 2023 a validé son adhésion au SDEA pour l'exercice de la compétence « assainissement collectif des eaux usées, portée collective, ainsi qu'à ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2023,

VU les statuts du SDEA validé par le Conseil Municipal,

VU l'article 63 et plus particulièrement son article 63.2 - Reprise de compétences,

PREND acte qu'aucune demande de reprise de compétences n'a été demandée par décision du Conseil Municipal.

Le conseil municipal souhaite que le point soit à l'ordre du jour du conseil municipal du mois de septembre 2025 afin de statuer sur la reprise ou non de la compétence assainissement.

La compétence pour la gestion des eaux pluviales reste à discuter.

4) POINT DIVERS

4.1. SDEA : PLANNING PREVISIONNEL 2025 LECOTTE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier « Travaux de sécurisation, de mise en conformité et d'approvisionnement du réseau eau potable et eau pluvial, et de voirie du Chemin Lecotte.

Elle rappelle que le programme des travaux tel qu'établi par SETUI s'élève à 370 334, 24 € HT, hors bureau d'études SETUI (15 120 € HT).

Des demandes de subventions ont été déposées respectivement auprès de :

- La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) pour le Fonds Communal Alsace, le 06/12/2024, subvention escomptée de 24 %, soit 69 945 € - Budget annexe Eau
- L'Etat pour le fonds DETR le 06/12/2024 subvention escomptée de 20 %, soit 58 286 € - Budget annexe Eau
- La Région pour le Fonds Pacte de Ruralité, demande en cours de saisie Subvention escomptée de 30 %, soit 87 430 € - Budget annexe Eau
- La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) pour le Fonds Communal Alsace, le 06/12/2024, subvention escomptée de 24 %, soit 22 565 € - Budget principal pour la partie voirie

Il a été demandé à la trésorerie de réaliser une analyse financière quant à l'impact de cette dépense sur les budgets.

Pour information, ce dossier pourrait être subventionnable par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sous certaines conditions. Un point sera établi lors d'une prochaine séance du conseil.

4.2. ECOLES : PROJET DE PARTENARIAT ENTRE LES DEUX ECOLES DE TANNENKIRCH EN ALLEMAGNE ET THANNENKIRCH EN FRANCE

La Directrice de l'école primaire de Tannenkirch située en Allemagne propose un partenariat entre leur école et celle de Thannenkirch – 68.

Cette initiative est de permettre à leurs élèves de découvrir de nouvelles cultures, d'améliorer leurs compétences linguistiques et de participer à des projets communs autour de valeurs d'échange et de solidarité. Actuellement, la classe de troisième année de leur école à Tannenkirch compte 23 élèves. Ce type de partenariat pourrait se concrétiser par des échanges de correspondance entre les classes, des visites réciproques, ou encore des projets éducatifs autour de thématiques communes.

Dans le cadre de cette collaboration, l'enseignante souhaiterait renforcer les relations en proposant un partenariat entre les 2 écoles. Cette relation pourrait enrichir l'expérience éducative de tous élèves.

Madame Simler Marie prendra contact avec la directrice de l'école Madame Oster Fanny afin de connaître leur sentiment sur cette proposition.

4.3. COMMISSION SECURITE INCENDIE

La commission de sécurité incendie a rendu un avis favorable concernant les travaux de transformation de la salle des fêtes en musée du Patrimoine local.

La commission de sécurité effectuera une visite de contrôle à l'église le 23 décembre 2024. Madame la Maire présentera le projet d'aménagement du foyer en cuisine.

4.4. POINT SUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE A LA SALLE DES FETES

Par Marie Simler et Amélie Michel